



La Défense, le 31 juillet 2012

Madame la Ministre de L'Egalité des Territoires
et du Logement
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne

75007 PARIS

Objet : protocole d'accord « CEREMA »

Nos Réf : HL/2012-40

Madame la Ministre,

Le 30 janvier 2012, le protocole d'accord sur le CEREMA a été signé par les organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA et FSU) représentant 70% des personnels. Depuis votre nomination à la tête du MEDDE vous avez dû prendre connaissance du dossier « CEREMA » consistant à regrouper, dans un Établissement Public, les huit Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE), le Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU), le Service d'Études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements (SETRA) et le Centre d'Études Techniques Maritimes Et Fluviales (CETMEF).

Nous avons choisi d'interrompre notre participation au comité de suivi du protocole CEREMA dans l'attente d'une prise de position et de décision ministérielle. Ce positionnement a été confirmé par Mme Nicole Bricq qui avait, lors de son discours en administration centrale du 31 mai dernier, « suspendu » la mise en œuvre du protocole « CEREMA », afin d'en prendre connaissance et de se l'approprier.

Toutefois, le protocole actait le maintien des moyens humains et financiers sur une période de deux années, le retard pris sur ce dossier nous inquiète sur la situation de l'emploi.

Malgré la suspension du processus, le préfigurateur et l'administration poursuivent leur travail, sans directive claire. L'absence de dialogue social sur ce dossier ne peut perdurer, car elle conduit les personnels et nous- mêmes à douter de la sincérité des engagements pris.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, de nous recevoir, afin d'échanger sur ce dossier et de connaître vos propositions de décisions sur ce dossier.

Vous remerciant de votre attention,

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général de l'UFETAM CFDT

Hubert Lebreton